



L'ACTUALITÉ

UNE NOUVELLE PROMOTION DE L'ÉCOLE DES CADRES CONCLUT SON PARCOURS À PARIS

Cette année encore, soixante élus ont suivi le parcours de l'École des Cadres pour renforcer leurs aptitudes à défendre leurs pairs et les intérêts de l'ensemble de l'artisanat du Bâtiment.

7 centres avaient été constitués l'an dernier pour accompagner cette promotion 2025 de l'École des Cadres. 10 élus en Auvergne Rhône-Alpes, 7 élus en Charente-Maritime, 20 élus répartis en 2 centres en Occitanie, 8 en Saône-et-Loire, 10 dans la Vienne et 3 dans l'Yonne. Ainsi la CAPEB peut se prévaloir d'une soixantaine de nouveaux élus prêts à porter les valeurs de notre collectif et à les défendre partout où cela est nécessaire, que ce soit auprès des parlementaires et élus locaux comme au sein d'organismes et autres instances où sont décidées des mesures impactant directement les entreprises artisanales du bâtiment.

Cette semaine, mardi et mercredi, ces élus terminaient leur parcours à Paris au le regroupement national habituel leur a permis de tous se rencontrer, d'échanger et de poursuivre leur formation autour de la communication et du lobbying. Nos stagiaires de l'année ont pu rencontrer les élus confédéraux en charge de l'École des Cadres, en l'occurrence Corine Postel et Gilles Chatras, ainsi que le Secrétaire général de la CAPEB, Matthieu Rosy et la directrice de

l'Institut Supérieur des Métiers, Catherine Elie. Dès la première matinée, ils se sont répartis dans des ateliers animés par trois journalistes et formateurs de l'ISM qui les ont fait travailler sur la prise de parole en public en vue de renforcer leur impact lorsqu'ils sont devant un élu, un journaliste ou le grand public. Leur première journée s'est conclue par un débat syndical avec le Président confédéral, Jean-Christophe Repon.

60 ÉLUS
ONT SUIVI L'ÉCOLE
DES CADRES CETTE ANNÉE

Le lendemain, les élus en formation sont allés visiter le Sénat, à la fois pour découvrir sur place comment fonctionne cette institution majeure de notre République, quelle est la nature exacte des travaux parlementaires, les procédures

et autres circuits internes d'élaboration et de vote d'une loi. Le hasard du calendrier faisait que les sénateurs étaient précisément en train d'examiner la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, un sujet sur lequel la CAPEB est particulièrement mobilisée.

Ce fut une occasion de rencontrer plusieurs sénateurs et sénatrices et en particulier Olivier Cigoletti (UC Haute-Loire), qui a permis l'organisation de cette visite, Marie-Jeanne Bellamy (LR Vienne), Bruno Belin (LR Vienne), Marie Mercier (LR Saône-et-Loire), Marion Canales (SER Puy-de-Dôme), Claude Raynal (SER Haute-Garonne), Président de la commission des finances, Sébastien Pla (SER Aude), Jean-Jacques Panunzi (LR Corse-du-Sud), Pierre-Antoine Levi (UC Tarn-et-Garonne), François Bonhomme (LR Tarn-et-Garonne), Corinne Imbert (LR Charente-Maritime) et Jean-Marc Boyer (LR Puy-de-Dôme). Enfin, la dernière demi-journée a été entièrement consacrée à la communication syndicale. Comment ne pas s'y attarder lorsque l'on est un élu en charge, précisément, de porter la parole

L'ACTUALITÉ (Suite)

politique de la CAPEB et les actions syndicales décidées par le Conseil d'Administration national, notamment ?

Ils ont ainsi pu découvrir les éléments clés de la stratégie et des outils de communication syndicale déployés par la CAPEB, et voir concrètement comment s'en emparer pour agir localement auprès de la presse ou dans les réseaux sociaux. Quel rapport y-a-t'il entre l'Appel de la dernière chance, la campagne *Nous prenons nos responsabilités et vous ?* la campagne visant à défendre le statut du conjoint collaborateur, celle visant à promouvoir les victoires de la CAPEB ? le fond de soutien aux adhérents de Mayotte, la marque *Artisans du bâtiment by CAPEB*, la campagne *Artisans du*

bâtiment pour moi pour nous tous ? Toutes ces campagnes de communication coexistent pour asseoir la vision responsable et pragmatique de la CAPEB et pour identifier la CAPEB comme la seule organisation qui défend véritablement les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment et ce, à tous les niveaux de son Réseau. La CAPEB saisit ainsi toutes les opportunités pour se démarquer en menant des opérations remarquables. Elle déploie une communication incarnée et offensive vis-à-vis des petites entreprises, adhérentes et non adhérentes, et privilégie des opérations fédératrices permettant à chacun et chacune de s'y impliquer. La promo 2025 de l'École des Cadres a découvert les enjeux, les objectifs et les moyens de ces campagnes.



Car, en effet, si les Secrétaires généraux du Réseau sont à la manœuvre pour organiser la déclinaison de ces campagnes localement, les élus du Réseau ont aussi un grand rôle à y jouer en tant qu'ambassadeurs de la marque CAPEB.



Le Président a commencé son intervention en évoquant le combat que la CAPEB mène au Sénat qui examine actuellement la proposition de loi « fraudes » (cf rubrique Lobbying). La forte mobilisation du Réseau auprès des sénateurs a permis de faire modifier l'amendement du rapporteur qui a accepté d'introduire l'idée de rendre obligatoire une certification pour les sociétés commerciales qui souhaitent participer

au marché, à compter de 2027 !

Le Président est revenu sur le paradoxe qu'il y a devant le fait qu'avec ses 1000 artisans poseurs Leroy Merlin pèse davantage que les 62 000 adhérents de la CAPEB. Cela doit convaincre tous les élus de la CAPEB, et en particulier ceux de l'École des Cadres, de toujours se former pour être encore plus performants dans le portage de nos revendications.

« CONTINUEZ VOTRE INVESTISSEMENT CAR C'EST UNE VRAIE PLUS-VALUE. SI L'ARTISANAT DU BÂTIMENT EST SI STRUCTURÉ PARTOUT DANS LES DÉPARTEMENTS, C'EST GRÂCE À VOUS »

a déclaré le Président concluant « C'est la force de notre collectif qui fera la différence. Quand le

même discours est tenu de la même manière sur l'ensemble du territoire, il n'y a pas meilleure preuve de cette force. ».

Il est revenu aussi sur la position de la CAPEB au sein de l'U2P qui a tenu le jour même une conférence de presse pour annoncer qu'elle quittait le conclave sur les retraites. Il a expliqué que les cotisations issues du travail ne suffisent pas pour financer le modèle social français et qu'il est nécessaire d'aller chercher d'autres financements. Les micro-entreprises se sont invitées dans le débat tout comme la facturation électronique.

« VOUS POUVEZ ÊTRE FIERS DE VOTRE MÉTIER ET DE CE QUE VOUS FAITES POUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT ».

LOBBYING

→ PPL CONTRE LES FRAUDES : LES CARTES SONT À NOUVEAU REBATTUES

La proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques a été adoptée à l'Assemblée nationale fin janvier. Elle était examinée en Commission au Sénat cette semaine. L'enjeu est grand pour la CAPEB qui a obtenu gain de cause à l'Assemblée nationale mais qui doit faire face à un fort vent contraire au Sénat. Les députés, en effet, ont voté en faveur de notre demande visant à interdire la sous-traitance au-delà de 2 rangs pour les travaux bénéficiant de MaPrimeRénov' ou de MaPrimeAdapt' et d'autre part, à interdire à une entreprise qui n'est pas labélisée RGE de sous-traiter des travaux de rénovation énergétique à une entreprise RGE, toujours dans



44 172

DOSSIERS MA PRIMERÉNOV' FRAUDULEUX ONT ÉTÉ DÉTECTÉS AVANT LEUR MISE EN PAIEMENT L'AN DERNIER, POUR UN MONTANT TOTAL DE 229 MILLIONS D'EUROS !

le cadre de MaPrimeRénov'. Les GSB ne l'entendent pas de cette oreille et se sont fortement mobilisées pour faire annuler cette dernière disposition. Leroy Merlin en particulier a lancé le week-end dernier une campagne dans la PQR avec le slogan « on veut nous empêcher de faire simple ». De son côté, la CAPEB a continué d'intervenir massivement auprès des sénateurs qui examinaient le texte en commission cette semaine, en vue de son adoption le 2 avril. Le Président a échangé avec Mathieu Darnaud, Président du groupe Les Républicains au Sénat ainsi qu'avec Mme Estrosi Sassone, Présidente de la Commission des affaires économiques du Sénat, pour les convaincre du bienfondé de nos demandes. Nos propositions ont été reprises par un bon nombre de sénateurs. Malheureusement le rapporteur n'a pas soutenu la demande de la CAPEB concernant les sociétés commerciales, accordant seulement la mise en place d'une certification pour ces sociétés qui souhaitent se positionner sur le marché de la rénovation énergétique à compter de 2027. Le combat continue donc dans la perspective de la séance publique du 2 avril.

SOCIAL

→ L'U2P QUITTE LE CONCLAVE SUR LES RETRAITES

La concertation que les partenaires sociaux ont débutée le 27 février devait pouvoir traiter tous les sujets « sans tabou » avait dit le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale mais, avant même son commencement, le même leur a donné consigne de trouver les moyens de revenir à l'équilibre des comptes des retraites d'ici à 2030. Les syndicats qui demandaient l'abrogation à minima du relèvement à 64 ans de l'âge de départ, se heurtent à un mur. La CGT a renvoyé le Gouvernement à ses responsabilités en déclarant qu'une égalité professionnelle totale entre les hommes et les femmes rapporterait au moins 6 milliards par an, soit le montant du déficit prévu par la Cour des comptes pour le régime des retraites pour les 5 prochaines années... Les échanges étaient plutôt mal partis la semaine dernière, le Medef et la CPME ayant plaidé pour une révision des carrières longues, souhaitant revenir sur l'élargissement intégré dans la réforme de 2023 avec la volonté d'exclure les jobs d'été et années d'études pour recentrer le dispositif uniquement sur les personnes qui ont réellement commencé à travailler tôt. Les organisations de salariés ont fait front contre cette hypothèse, demandant



par ailleurs à rouvrir la question de la pénibilité, notamment la CFDT.

Les déclarations de François Bayrou le week-end dernier, appliquant un « non » catégorique au retour de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans a jeté un grand froid parmi les partenaires sociaux. Les organisations de salariés ont été les premières à réagir : « scandaleux » pour la CGT, « incompréhensible » pour la CFDT, sachant que

FO avait déjà claqué la porte des discussions. Cette semaine, c'est l'U2P qui a décidé de quitter la table des discussions compte tenu de la situation. Devant les déficits, la trajectoire prévue par la Cour des comptes, le niveau de prélèvements obligatoires considérable qui pèse déjà sur les entreprises, la situation internationale qui nécessite un nouvel effort financier, l'U2P invite chacun à prendre ses responsabilités. Soucieuse de sauver notre système de protection sociale, l'U2P appelle des mesures drastiques pour rétablir l'équilibre de nos régimes sociaux. Elle plaide pour un rapprochement du salaire net et du salaire brut, en transférant vers d'autres sources de financement, les charges qui n'ont pas de lien direct avec le travail (famille, maladie, autonomie). Elle considère que le retour à l'équilibre des régimes de retraite imposera nécessairement de repousser l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 64 ans. Elle maintient toutefois son positionnement concernant l'usure professionnelle, qui doit ouvrir droit à un départ anticipé pour toutes les personnes qui y sont exposées, et évoque une sous-indexation de la revalorisation des pensions des retraités par rapport à l'inflation, à l'exception des retraités les plus modestes.

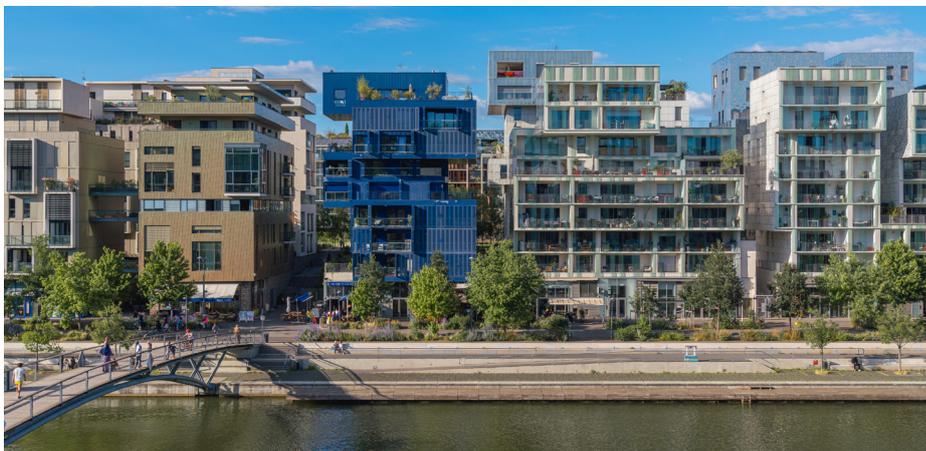
GOVERNEMENT

→ LA MINISTRE DU LOGEMENT ANNONCE DE NOUVELLES MESURES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) s'est tenu la semaine dernière. À cette occasion, la ministre du Logement Valérie Létard, a annoncé une série de mesures pour favoriser l'accès au logement et la construction neuve.

Ainsi, elle annonce qu'une proposition de loi sera déposée d'ici la fin du mois. Ce texte doit simplifier les procédures d'urbanisme, assouplir les règles de modifications des PLU, faciliter les dérogations et réduire les délais de recours. La proposition de loi devrait être examinée dans le sillage du projet de loi simplifications.

Valérie Létard a par ailleurs annoncé qu'un décret serait publié dans le courant du mois en vue d'étendre le périmètre dans lequel s'applique la déclaration préalable et non pas le permis de construire. Il s'agit aussi de permettre une mutualisation de certaines études environnementales.



Elle souhaite par ailleurs développer le recours à l'intelligence artificielle pour augmenter la productivité et réduire les délais d'instruction des dossiers.

Côté financements, elle a annoncé que le PTZ serait étendu aux « solutions innovantes de démantèlement du foncier et du bâti, notamment du démantèlement temporel ». Elle a aussi indiqué qu'une mission flash a été lancée le 10 mars pour faire un état des lieux sur l'attractivité et la rentabilité de l'investissement locatif. Cette mission flash portera notamment sur la création d'un statut du bailleur privé pour relancer l'investissement locatif et remplacer le dispositif Pinel. Les conclusions de

ces travaux sont attendues en juin prochain pour des mesures devant être intégrées dans le Projet de loi de finances 2026.

Par ailleurs, 100 millions d'euros seront rapidement débloqués et mis à disposition des préfets pour aider les Maires qui construisent des logements sur leur territoire. Cette aide s'appliquera pour les permis de construire délivrés entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026.

Enfin, la ministre a annoncé un futur plan destiné à favoriser la transformation immobilière ainsi que le hors-site, la réversibilité des bâtiments et le permis de construire multisites qui a été testé pendant les JO. À suivre donc.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se réunissait en séminaire ce lundi pour travailler sur la structuration territoriale de l'U2P. Ce séminaire, ainsi que le Conseil Exécutif qui se réunissait ce jeudi, ont également été l'occasion d'un travail sur le sujet des retraites, du financement de la protection sociale de notre pays et des positions à tenir dans le « conclave » sur les retraites.

PARLEMENT

Le Président a échangé lundi après-midi avec le Président du groupe LR au Sénat puis avec la Présidente de la Commission des affaires économiques du Sénat le lendemain



matin dans la perspective de l'examen en commission au Sénat le 18 et le 19 mars de la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques.

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE a évoqué les principaux sujets qui devaient être traités par le Bureau du CESE et en particulier la nouvelle note de cadrage du futur Avis transverse « Pour un modèle de société soutenable et durable à l'horizon 2050 », la saisine d'initiative de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité sur le thème « Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité », et aussi le projet de « charte d'engagement » des futurs membres du CESE.

RÉSEAU

Le Président confédéral est allé à la rencontre des élus de l'École des Cadres pour engager avec eux un débat syndical sur les sujets d'actualité, en particulier la lutte contre les fraudes aux aides MaPrimeRénov' et



MaPrimeAdapt', les retraites, les micro-entreprises. Une occasion pour le Président de rappeler combien la formation des élus est essentielle à la vitalité et à la crédibilité de la CAPEB auprès de ses interlocuteurs institutionnels et médiatiques.

Il présidait ensuite un Bureau confédéral dont l'unique point à l'ordre du jour était de revenir sur les débats engagés lors de la CNAGS sur les résolutions qui seront votées à l'assemblée générale et en particulier sur celle relative à la micro-entreprise. Jeudi et vendredi se tenait le Conseil d'administration sur les débats duquel nous reviendrons dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ LE 14^{ÈME} COPIL CAP CAPEB FAIT UN BILAN DE 3 ANNÉES D'ACTIVITÉ

Depuis 3 ans, les représentants du Réseau se réunissent plusieurs fois par an pour impulser et faire des points d'étapes sur les différents chantiers qui ont été menés ou qui sont en cours en vue de moderniser et de changer les modes de fonctionnement du Réseau CAPEB. Une réflexion s'est développée sur la nécessité de nourrir cet esprit de travail « en Réseau » et de continuer à le déployer, ainsi que sur le besoin de dresser un bilan détaillé, chantier par chantier, des travaux menés, des résultats, de leur utilité pour chaque CAPEB, chaque élu ou chaque collaborateur du Réseau. Au cours de ce 14^{ème} COPIL, un focus a été fait tout particulièrement sur 2 chantiers : celui relatif au rôle des élus au sein du Conseil d'administration confédéral et celui visant à « Concerter davantage le réseau via des outils digitaux de concertation ».

S'agissant du premier, les objectifs de ce chantier #7, porté par l'administratrice confédérale Nathalie Bergère, visait à refondre les documents « socles » du Réseau dont beaucoup sont réunis au sein de la « mallette de l'élu » : une nouvelle charte de l'administrateur, un panorama des mandats, une clarification du processus d'information des élections et enfin, la réalisation d'un nouveau guide syndical conçu comme un véritable livret d'intégration au Réseau CAPEB. Ce chantier a été clôturé. Toutefois un groupe de travail perdurera pour poursuivre les travaux sur la clarification et la visibilité des mandats internes et externes des élus confédéraux.

Le chantier #12 a fait ressortir le besoin de structurer les sollicitations des différents membres du Réseau et des adhérents et d'utiliser le futur intranet pour faire connaître les enquêtes et sondages en cours et permettre aux personnes concernées d'y répondre facilement.

Enfin, le COPIL a ouvert une discussion sur un nouveau chantier visant à réfléchir sur les objectifs des résolutions et sur l'intérêt de les conserver ou bien de leur substituer d'autres outils.

→ UNE COMMISSION DES FEMMES DE L'ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE EST CRÉÉE À LA CAPEB GRANDE COURONNE ÎLE-DE-FRANCE



Sous l'impulsion d'Élisabeth Jolivet et de Marie-Pierre Chalmel respectivement présidentes des CAPEB 91 et 95, une dizaine de femmes conjointes ou cheffes d'entreprises issues des départements de la grande couronne Île-de-France (77, 78, 91, 95) s'est réunie le 7 mars avec la volonté de créer une commission départementale des femmes de l'artisanat. Mission accomplie ! La commission a officiellement été créée ce

7 mars et a procédé le même jour à l'élection de sa présidente Elisabeth Jolivet, conjointe collaboratrice dans l'entreprise Aquatechnie installée dans le département de l'Essonne. La présidente sera épaulée par une dizaine de conjointes ou femmes chefs d'entreprises, originaires des différents départements de la CAPEB GC IDF.

La commission portera ainsi la dénomination officielle de commission des femmes de l'artisanat interdépartementale CAPEB GC IDF. La commission a prévu de se retrouver rapidement pour de premiers échanges et fixer ensemble les actions à mener. La préservation du statut de conjoint collaborateur sera l'un des premiers chantiers à mener. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les femmes qui exercent un rôle de plus en plus important dans la vie de l'entreprise. Naturellement, la Présidente de la CNFA, Cécile Beaudonnat, et la première vice-présidente de la CAPEB, Corine Postel, se sont fortement impliquées dans la création de cette commission interdépartementale.